



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

## **AVIS PUBLIC**

---

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

Cet avis public est pour vous informer que la Municipalité a procédé au téléversement sur sa page Facebook (page de la Municipalité de Saint-Épiphanie) de la séance ordinaire du mois de juillet 2022 qui s'est déroulée le 11 juillet à 19h30 en présentiel dans la salle Innergex du centre communautaire Innergex Viger-Denonville. Ladite vidéo se retrouve dans la section VIDÉOS de la page Facebook.

Cette assemblée ordinaire du Conseil municipal s'est déroulée en présentiel à la salle Innergex du centre communautaire Innergex Viger-Denonville. L'enregistrement de sa tenue a été téléversé par la suite sur la page Facebook de la Municipalité et un avis public annonçant sa mise en ligne a été également produit.

### **SEANCE ORDINAIRE - 19h30 - Juillet 2022**

Ordre du jour : <https://cutt.ly/TLbFIsF>

Vidéo disponible : <https://cutt.ly/4LYYsOH>

**DONNE** à Saint-Épiphanie, le 14<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille vingt-deux (2022).

**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.**  
Directeur général – greffier-trésorier

---

Bureau municipal – Centre Innergex Viger-Denonville  
220, rue du Couvent, Saint-Épiphanie, G0L 2X0  
[www.saint-epiphane.ca](http://www.saint-epiphane.ca)

Téléphone : 418-862-0052 poste 210  
Télécopieur : 418-862-7753  
Courriel : [direction@saint-epiphane.ca](mailto:direction@saint-epiphane.ca)

*S'UNIR POUR PROSPÉRER!*

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

**JE**, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphanie, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juillet de l’an deux mille vingt-deux (2022).



**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.**  
**Directeur général – greffier-trésorier**